SARL 888 DISTRIBUTION
119 RUE LUC LORION

97410 ST PIERRE

xperts 2
CONSEILS & EXPERTISE

COMPTES ANNUELS

copie certifié conforme à l'original

XPERTS O CARRE
13 RUE BORY SAINT VINCENT
IMMEUBLE GUETALI APPT 48
97410 ST PIERRE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	12 210.36	11 410.46	799.90	2 148.73	1 348.83-	62.77-
	Autres immobilisations corporelles	47 146.12	27 973.54	19 172.58	23 302.73	4 130.15-	17.72-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	77 243.37		77 243.37	77 243.37		
	Total de l'actif immobilisé (III)	136 599.85	39 384.00	97 215.85	102 694.83	5 478.98-	5.34-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours :**						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises	211 140.43		211 140.43	241 481.07	30 340.64-	12.56-
	Avances et acomptes versés sur commandes	594.37		594.37	3 300.59	2 706.22-	81.99-
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	51 779.21		51 779.21	71 688.63	19 909.42-	27.77-
	Autres créances	277 661.30		277 661.30	256 908.43	20 752.87	8.08
	Charges constatées d'avance	9 744.57		9 744.57	12 744.57	3 000.00-	23.54-
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	157 065.05		157 065.05	132 252.67	24 812.38	18.76
	Total de l'actif circulant (IV)	707 984.93		707 984.93	718 375.96	10 391.03-	1.45-
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	844 584.78	39 384.00	805 200.78	821 070.79	15 870.01-	1.93-

(1) Dont à moins d'un an 77 243.37
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000)	10 000.00	10 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale	1 000.00	1 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	285 000.62	356 731.69	71 731.07-	20.11-
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	67 089.58	8 268.93	58 820.65	711.35
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	363 090.20	376 000.62	12 910.42-	3.43-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	101 462.51	115 102.60	13 640.09-	11.85-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	231 036.24	246 823.06	15 786.82-	6.40-
	Dettes fiscales et sociales	90 129.83	79 853.67	10 276.16	12.87
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	19 482.00	3 290.84	16 191.16	492.01
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	442 110.58	445 070.17	2 959.59-	0.66-
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	805 200.78	821 070.79	15 870.01-	1.93-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	442 110.58	428 385.14		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.
La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés **en charges** , conformément aux articles **213-8 et 213-22 du PCG**.

- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article **214-3 du PCG**.

- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG**.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Néant

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	13 593		1 382	12 210
Installations générales, agencements, aménagements divers	24 909			24 909
Matériel de transport	4 949			4 949
Matériel de bureau et matériel informatique	15 283	1 733	3 259	13 757
Mobilier	3 531			3 531
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	77 243			77 243
TOTAL	139 509	1 733	4 642	136 600

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	11 444	1 170	1 204	11 410
Installations générales, agencements, aménagements divers	8 525	3 115		11 640
Matériel de transport	2 916	990		3 906
Matériel de bureau et matériel informatique	12 122	1 517	3 259	10 380
Mobilier	1 807	241		2 048
TOTAL	36 814	7 034	4 463	39 384

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autru	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	77 243	77 243	
Créances de l'actif immobilisé	77 243	77 243	
Autres créances clients	51 779	51 779	
Taxe sur la valeur ajoutée	90	90	
Débiteurs divers	277 572	277 572	
Créances de l'actif circulant	329 441	329 441	
Charges constatées d'avance	9 745	9 745	
TOTAL	416 428	416 428	

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	84 770	84 770		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	16 685	16 685		
Fournisseurs et comptes rattachés	231 036	231 036		
Personnel et comptes rattachés	39 229	39 229		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 674	18 674		
Impôts sur les bénéfices	20 121	20 121		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 430	2 430		
Autres impôts taxes et assimilés	9 677	9 677		
Groupe et associés	19 482	19 482		
TOTAL	442 103	442 103		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	28 385			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
- BMW M4	70 185	15 000
- RANGE ROVER SPORT GV-857-YY	115 578	38 106
Mobilier	185 762	53 106
TOTAL	185 762	53 106

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -

(Art. 837-2)

Répartition des effectifs par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Employés	12
TOTAL	12

888 DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 119 rue Luc Lorion,
97410 SAINT-PIERRE
824 725 188 RCS SAINT-PIERRE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 67 089,58 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**67 089,58 euros**
A titre de dividendes aux associés pour	**50 000,00 euros**
Soit 50,00 euros par part.	----------
Le solde	**17 089,58 euros**

Affecté en totalité au compte « *autres réserves* »,
Qui s'élève ainsi à 302 090,20 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2025** éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **50 000,00 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (*PFU*) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (*taux applicable depuis le 1er janvier 2026*). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (*contribuables célibataires, divorcés ou veufs*) ou 75 000 euros (*contribuables soumis à une imposition commune).* La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICES	DISTRIBUTION GLOBALE	ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40%
31 décembre 2024	*80 000,00 euros* *Soit 80,00 euros par part*	*Sur la totalité*
31 décembre 2023	*40 000,00 euros* *Soit 40,00 euros par part*	*Sur la totalité*
31 décembre 2022	/	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
LA GERANCE